

Pourquoi et comment développer l'offre d'enseignement professionnel initial dans les niveaux supérieurs ?

Source : « L'enseignement professionnel initial dans le supérieur » - La note d'analyse Travail Emploi du CAS (centre d'analyse stratégique), n° 260 de janvier 2012. Document téléchargeable [en cliquant](#).

Contexte et enjeux en faveur du développement de l'enseignement professionnel initial supérieur

Politiques européennes et françaises :

Pour répondre à une **demande croissante de main d'œuvre qualifiée** dans les pays de l'OCDE¹, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005 en France a fixé deux objectifs :

1. **conduire 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur** ;
2. réaffirmer l'engagement que 80 % d'une classe d'âge parviennent au niveau du baccalauréat.

⇒ Ces objectifs nationaux sont issus de la **traduction d'enjeux européens** reliés aux processus de Lisbonne (2000), Bologne (1999), Sorbonne (1998) et du cadre stratégique européen de 2009 'Éducation et Formation 2020'. Le **renforcement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des jeunes** est explicitement attendu.

Situation actuelle en France :

- 42 % des personnes ont un diplôme initial de l'enseignement supérieur ;
- le taux de chômage des jeunes actifs est en moyenne 2 fois supérieurs à celui du reste de la population ;
- ⇒ Les **universités françaises sont mises à contribution** pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat : atteindre 50 % de diplômés dans l'enseignement supérieur et faciliter l'insertion des jeunes diplômés ;
- ⇒ La [loi n° 2007-1199 du 10 août 2007](#), dite loi LRU, loi Pécresse ou encore **loi d'autonomie des universités** (pour en savoir+ avec Wikipédia, [cliquez](#)) a confié une **mission supplémentaire** aux universités, celle d'**insérer professionnellement leurs étudiants**, afin de mieux répondre aux attentes en compétences des entreprises.

Champ de la 'formation professionnelle' : définition, évolution des effectifs et développement de l'offre

Définition pour « formation professionnelle » :

« Compte-tenu de leur grande diversité, la définition adoptée dans cette note² est large. Elle **intègre l'ensemble des formations dites professionnelles ou professionnalisées**, qu'elles soient de courte durée [...] ou de longue durée [...]. »

Différentes caractéristiques pour repérer les formations dites 'professionnelles'
(contenus, modalités de formation, voies d'accès, structures, filières, métiers visés, etc.) :

- 1) les formations avec une finalité professionnelle explicite**, identifiables par la désignation même des établissements de formation (...), par l'intitulé du diplôme faisant référence à un caractère professionnel (...) ou par le métier auquel elles forment (...);
- 2) les formations professionnelles se caractérisent souvent par la sélection à l'entrée qui s'opère a minima sur dossier (...). De plus, les effectifs par promotion y sont plus faibles** que dans les filières générales ;
- 3) les formations professionnelles correspondent souvent à l'aboutissement d'un cursus**. En effet, certaines ne sont accessibles qu'après un passage par une étape préparatoire. (...);
- 4) ces formations traduisent aussi le caractère marqué du lien avec le milieu professionnel**, notamment dans la construction de l'offre de formation, dans les modalités d'enseignement (stages, alternance, valorisation des acquis de l'expérience, formation continue, etc.), et dans le recours aux professionnels pour dispenser la formation. (...)

¹ Organisation de Coopération et de Développement Economiques

² La note du CAS (centre d'analyse stratégique)

Augmentation conséquente du nombre d'étudiants

- **Effectifs des étudiants dans le supérieur multipliés par 7 en 50 ans** : 2,3 millions à la rentrée 2009-2010 contre un peu plus de 300 000 au début des années 1960 ;
- **Croissance non linéaire** : + 500 000 étudiants au début des années 1990, principalement accueillis à l'université, avec une **diversification des profils**, alors que la **population âgée de 15 à 24 ans a baissé** de plus de 700 000 sur la période 1975-2008 (-10, 1 % de sa part dans la population totale, passée de 38,6 % à 28,5 %) ;
- **Trois facteurs explicatifs** de cette augmentation :
 - 1) le **développement d'un mouvement de scolarisation de masse** : 2/3 des jeunes accèdent au niveau Bac ; demande croissante d'éducation et de qualification de la part des familles (crainte du chômage) en particulier sur les formations supérieures professionnelles vues comme un atout au service de l'insertion ;
 - 2) **l'action et le soutien des pouvoirs publics** pour améliorer la performance de l'économie ;
 - 3) **l'évolution des profils recherchés par les entreprises** lors des recrutements, favorable aux diplômés du supérieur.

Une baisse du poids des universités au profit d'établissements hors universités

- En 2010, **60 % des effectifs du supérieur se trouvent à l'université**, IUT³ compris ;
- Malgré la croissance des effectifs accueillis dans le supérieur, le **poids des universités a baissé** de près de 10 points par rapport aux années 1960 (69 %) ;
- **10 %** des formations professionnelles de **courte durée, hors universités, s'effectuent dans les STS⁴** et **30 %** des formations de **longue durée** se déroulent dans les grandes écoles et les autres établissements de formation.

Depuis le début des années 2000, même si les **effectifs se sont stabilisés** en moyenne, **la France s'installe de façon structurelle dans un contexte d'enseignement supérieur ouvert au plus grand nombre.**

Facteurs d'influence sur le mouvement de professionnalisation des formations

- **Concurrence accrue** entre universités et autres établissements sur certains segments des formations supérieures ;
- Création d'un **espace européen de l'enseignement supérieur** avec, de la part des États signataires, une référence explicite à la **professionnalisation des formations** et à leur pertinence par rapport aux besoins du marché du travail ;
 - la transformation de la **demande de travail** de la part des employeurs, en faveur des diplômés du supérieur ;
 - le développement d'autres modalités de professionnalisation dont l'apprentissage : en 2010, 1/4 des apprentis préparaient des diplômes du supérieur (103 075) dont un peu plus du quart dans les universités (environ 23 000).

Conclusions du CAS : 5 propositions pour atteindre le double objectif fixé par l'Etat

I) Développer l'offre de formation professionnelle, notamment à l'université et veiller à limiter, voire à réduire dans certains domaines, le nombre de spécialités pour des questions de gestion des coûts d'une part, de vérification de l'efficacité des formations, par exemple par l'évaluation des taux d'insertion des diplômés dans l'emploi d'autre part.

II) Rapprocher les universités des instances de la formation professionnelle en permettant aux présidents d'université d'être membres des CCREFP⁵ et à leur conférence (la CPU⁶) d'être membre du CNFPTLV⁷, afin de construire une offre de formation s'appuyant sur les analyses et perspectives de l'emploi et des métiers au niveau national et régional et donc adaptée aux besoins en compétences des employeurs.

III) Permettre aux universités de créer, à leur initiative, des diplômes nationaux de formation professionnelle, sous réserve de l'accord du ministère et dans le cadre du contrat État-Etablissement, pour assouplir le processus d'habilitation des diplômes et avoir davantage de réactivité dans l'adaptation de l'offre de formation, tenant compte des évolutions du marché du travail.

IV) Développer l'apprentissage dans les formations générales à l'université : moduler les périodes de formation et celles de travail en entreprise durant le contrat d'apprentissage ; permettre aux étudiants d'effectuer la majorité de leur temps en entreprise durant la dernière année de préparation de leur diplôme ; accorder un label "période d'apprentissage" aux stages inférieurs à 2 mois s'ils sont rémunérés et les inclure en "équivalent temps plein" dans le calcul du seuil des apprentis.

V) Sous réserve de leur compatibilité avec le cursus de formation, permettre de prendre en compte les périodes de travail étudiant (cumul emploi-étude, travail durant l'été, etc.) **dans la validation des diplômes**, notamment les périodes de stage.

³ Institut Universitaire de Technologie

⁴ Sections de Techniciens Supérieurs

⁵ Comités de Coordination Régionaux de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

⁶ Conférence des Présidents d'Université

⁷ Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie